

SERVIQ CORPORATION DE SERVICES DES INGÉNIEURS DU QUÉBEC

PROCÈS-VERBAL de la première assemblée générale spéciale des membres de SERVIQ, tenue à la salle Singapour B & C de l'hôtel Ruby Foo's (7655, boul. Décarie), en la Ville de Montréal, le 12^e jour du mois de février 2004 à 18 h.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le président de SERVIQ, M. Giuseppe Indelicato, ing. ouvre la 1^{re} assemblée générale spéciale des membres de SERVIQ à 18 h 15. Il remercie toutes les personnes de leur présence.

2. CONSTATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION

Conformément à l'article 10.4 des règlements généraux, l'avis de convocation de la présente assemblée générale annuelle des membres de SERVIQ a été mis en ligne le 12 janvier 2004, posté le 20 janvier 2004, et un rappel a été publié dans la revue PLAN du 2 février 2004.

Mme Micheline Bétournay, ing., soulève une question à l'effet que l'avis de convocation de la présente séance n'est pas légal. Le président lui répond que l'avis de convocation est légal. SERVIQ a obtenu dans ce sens, un avis de ses conseillers juridiques. Mme Bétournay, ing., demande une copie de cet avis. Le président accepte de lui remettre.

3. VÉRIFICATION DU QUORUM

En vertu de l'article 10.8 des règlements généraux, le quorum de l'assemblée est fixé à 50 membres. Le secrétaire et directeur général confirme que le quorum est dépassé puisque plus de 80 membres sont présents.

Le président déclare donc l'assemblée légalement constituée.

4. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

A-2004-001

SUR PROPOSITION DE M. GAÉTAN LEFEBVRE, ING.,
APPUYÉ DE M. CLAUDE MARTINEAU, ING.,

IL EST RÉSOLU D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté

A
d
o
p
t
é
e
u
n
a
n
i
m
e
m
e
n
t
.

5. RATIFICATION DU RÈGLEMENT MODIFIANT LES RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX DE SERVIQ

Le président présente aux membres les modifications aux règlements généraux, il présente également à l'assemblée, les personnes qui ont composé le comité ad hoc sur les règlements électoraux et les félicite du travail accompli.

Il propose à l'assemblée de ratifier les modifications en deux étapes. Soit de ratifier le règlement numéro 7 qui porte sur les règlements électoraux et par la suite, le règlement numéro 8 qui porte sur la date de clôture de l'exercice financier.

5.1 RÈGLEMENT NUMÉRO 7 MODIFIANT LES RÈGLEMENT GÉNÉRAUX (RÈGLEMENT NUMÉRO 1) EN CE QUI A TRAIT AUX ARTICLES PORTANT SUR LES ÉLECTIONS

Le président présente aux membres, les changements proposés aux articles du règlement portant sur les élections. Quelques questions sont posées, auxquelles le président ou le secrétaire répondent. Ces questions portent :

- . • sur la légalité de l'avis de convocation ;
- . • sur le document présenté aux membres ;
- . • sur les demandes formulées par les membres lors de l'assemblée générale du 18 juin 2003 à l'effet de rendre le vote universel ;
- . • sur la ratification du règlement dans son ensemble ou article par article.

IL EST PROPOSÉ PAR M. PIERRE SAUVÉ, ING.,

APPUYÉ PAR M. CLAUDE MARTINEAU, ING.
ET RÉSOLU DE RATIFIER le règlement numéro 7 modifiant les
règlements généraux
(règlement numéro 1) en ce qui a trait aux articles portant sur les
élections.

AG-2004-002 SUR PROPOSITION DE M. PIERRE SAUVÉ,
ING., APPUYÉ DE M.
CLAUDE MARTINEAU,
ING.

IL EST RÉSOLU QUE LE VOTE SOIT DEMANDÉ sur la proposition de
ratification du règlement numéro 7.

La question est mise aux voix, après quoi, elle est adoptée à la
majorité.

AG-2004-003

La proposition principale de ratifier le règlement numéro 7
modifiant les règlements généraux (règlement numéro 1) en ce
qui a trait aux articles portant sur les élections, est mise aux voix.
Après quoi, elle est adoptée à la majorité.

Ado
ptée
maj
orit
aire
men
t.

Mme Micheline Bétournay, ing. enregistre sa dissidence
mentionnant qu'elle juge l'avis de convocation illégal.

Les membres font des commentaires et posent des questions à
l'égard des changements, entre autres :

- . • à l'article 4.2, préciser de quelle loi il s'agit ;
- . • à l'article 4.5.2.1, le comité de surveillance des élections effectue une lourde
tâche et n'est pas rémunéré pour ce travail ;
- . • à l'article 4.5.2.2, préciser le titre : « Mises en candidature des administrateurs »;
- . • à l'article 4.4, mentionner que l'assemblée générale dont il est question, est
l'assemblée générale de SERVIQ ;
- . • à l'article 4.5.2.6, lorsque l'on parle de candidats, ajouter le mot « admissibles »
dans tous les cas ;
- . • au bulletin de mise en candidature, pour les membres qui appuient une
candidature, le numéro de membre de l'Ordre des ingénieurs n'est pas requis.

5.2 RÈGLEMENT NUMÉRO 8 MODIFIANT LES RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX (RÈGLEMENT NUMÉRO 1) EN CE QUI A TRAIT AUX DATES D'EXERCICE FINANCIER

Le président informe l'assemblée des modifications proposées.
Le secrétaire donne lecture du règlement numéro 8.

Il est proposé par M. Claude Martineau, ing.,
appuyé de M. Jean-Paul Beaulieu, ing.,
de ratifier le règlement numéro 8 modifiant les règlements
généraux (règlement
numéro 1) en ce qui a trait aux dates d'exercice financier.

Les membres discutent du règlement, mentionnant entre autres :

- . • que l'article prévoyant la prolongation des administrateurs n'est pas précis ;
- . • qu'il faut revoir les modalités de transition pour la tenue d'une séance du conseil d'administration après l'assemblée générale ;
- . • que la formulation du texte du règlement n'est pas suffisamment claire pour accepter de ratifier le règlement.

AG-2004-004

IL EST PROPOSÉ, APPUYÉ
ET RÉSOLU QUE LE VOTE SOIT DEMANDÉ sur la proposition de
ratification du
règlement numéro 8.

La question est mise aux voix, après quoi, elle est adoptée à la majorité.

La proposition principale de ratifier le règlement numéro 8 modifiant les règlements généraux (règlement numéro 1) en ce qui a trait aux dates d'exercice financier, est mise aux voix. Après quoi, elle est rejetée à la majorité.

6. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, le président lève l'assemblée à 19 h 45.

(S) Giuseppe Indelicato, ing.

(S) Radu Kaufman

Giuseppe Indelicato, ing. Radu Kaufman, ing. Président

Secrétaire et directeur général

Adoptée par l'assemblée générale le 17 juin 2004

résolution : A-2004-007

ANNEXE A

Ordre du jour

1. 1. Ouverture de l'assemblée
2. 2. Constatation de la régularité de la convocation
3. 3. Vérification du quorum
4. 4. Adoption de l'ordre du jour
5. 5. Ratification du règlement modifiant les règlements généraux de
SERVIQ
6. 6. Levée de l'assemblée